CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Salle de CrossFit « CROSSFIT POYA »
Société coopérative – CHE-415.997.463 – Rue de l'Industrie 7, 1700 Fribourg

Dernière mise à jour : 18.08.2025

1. PRÉAMBULE

La société coopérative CROSSFIT POYA (ci-après : « CROSSFIT POYA »), société coopérative à capital variable, dont le siège social est situé Rue de l'Industrie 7, à 1700 Fribourg, immatriculée au Registre du Commerce de Fribourg sous le numéro CHE-415.997.463, exploite une salle de sport affiliée à la méthode CrossFit®.
Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après abrégées « CGV ») régissent les relations contractuelles entre la société et toute personne souhaitant bénéficier des prestations proposées (ci-après le « Membre »).
Le Membre reconnaît expressément que les CGV, la Charte et le Règlement interne sont susceptibles d'être modifiés à tout moment et que ceux-ci seront portés à sa connaissance par e-mail, 30 jours avant leur entrée en vigueur. En cas de non-acception des nouvelles CGV, le Membre dispose d'un délai de 30 jours à compter de la communication pour résilier son abonnement. Le Membre ne peut tirer aucun droit d'une modification des CGV ou de la Charte. Les dispositions contractuelles en vigueur et la Charte peuvent être consultés à tout moment sur crossfitpoya.ch ou dans la box. En cas de divergences entre la version allemande et la version française, la version française fait foi.

2. OBJET

Les présentes CGV ont pour objet de définir les modalités de vente des prestations suivantes :

- Inscriptions ;
- Conditions d'adhésion et d'accès ;
- Droit à l'image ;
- Tarifs et modalités de paiement ;
- Suspension à la demande du Membre ;
- Résiliation ;

- Abonnements et prestations du Membre ;
- Abonnements des coaches ;
- Location des salles de traitement ;
- Coachings privés ;
- Rémunération du Comité et des prestataires ;
- Fonctionnement coopératif ;
- Règlement interne ;
- Responsabilité et assurance ;
- Protection des données personnelles ;
- Surveillance ;
- Litige et médiation ;
- Acceptation des CGV;
- Etc…

3. INSCRIPTION

- Le contrat/abonnement est personnel et non transférable.
- Lorsqu'un contrat est signé, l'identification est obligatoire.
- Le Membre doit notifier à CROSSFIT POYA tout changement des données relatives au contrat dans les 15 jours par email à info@crossfitpoya.ch.
- Lors de la conclusion d'un abonnement étudiant, le Membre est tenu de prouver son statut d'étudiant à la date de la signature de l'abonnement ou au plus tard dans le mois qui suit. Sans cette preuve, l'abonnement sera automatiquement converti en abonnement standard (non-étudiant) et une facture sera transmise au Membre pour le paiement de la différence de prix pour les mois écoulés.

4. CONDITIONS D'ADHÉSION ET D'ACCÈS

- L'accès aux locaux et au matériel de CROSSFIT POYA est réservé aux Membres ayant souscrit une offre valide.
- Il est formellement interdit à tout Membre de permettre ou de faciliter, de quelque manière que ce soit, l'entrée d'une personne non abonnée.
- Toute infraction à cette règle pourra entraîner des sanctions, incluant la suspension ou la résiliation immédiate de l'abonnement, sans remboursement, ainsi que, le cas échéant, des poursuites civiles en cas de préjudice.
- En dehors des heures d'ouverture, il est strictement interdit de pénétrer dans les locaux de CROSSFIT POYA.
- Toute adhésion implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

5. DROIT A L'IMAGE

- CROSSFIT POYA se réserve le droit d'utiliser des photographies/vidéos réalisées à des fins de promotion de son activité (site web, réseaux sociaux, etc…).
- Le Membre indique s'il accepte ou refuse l'utilisation de son image dans ce cadre lors de la signature du Règlement interne.
- S'il accepte l'utilisation de son image, celle-ci est effectuée à titre gratuit et consentie pour une exploitation dans le monde entier. Le cédant ne pourra pas demander de rémunération à postériori pour l'utilisation de son image.

6. TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

- Les prix sont indiqués en francs suisses TTC.
- Les prix sont susceptibles d'être indexés.
- Le paiement s'effectue dans son entièreté à la conclusion de l'abonnement (par virement bancaire ou par TWINT) ou par prélèvement mensuel. Les tarifs indiqués dans les présentes CGV font foi.
- L'abonnement doit être payé par le Membre lors de la conclusion ou de la prolongation du contrat, avant le début de la période contractuelle. Pour les paiements mensuels, l'abonnement doit être payé avant le début de chaque période. Tout retard de paiement sera soumis à des frais de rappel d'un montant de Fr. 50.00/rappel/facture.
- En cas de non-paiement total ou partiel d'un abonnement à l'échéance prévue (voir ci-dessus), CROSSFIT POYA se réserve le droit d'engager toute procédure de recouvrement, amiable ou judiciaire, à l'encontre du Membre débiteur.
- Le Membre sera tenu responsable de l'ensemble des frais découlant du retard de paiement, y compris les intérêts moratoires, les frais de rappel, ainsi que les frais de poursuite et de recouvrement. En cas de non-régularisation dans un délai de 10 jours suivant un rappel, l'abonnement pourra être suspendu ou résilié de plein droit. Cette éventuelle suspension ou résiliation n'entraîne en aucun cas l'annulation des montants dus : le Membre reste redevable de l'intégralité des sommes impayées au titre de l'abonnement, pour la durée contractuelle initialement convenue.
- L'accès aux prestations proposées par CROSSFIT POYA est subordonné au paiement de l'abonnement.
- CROSSFIT POYA se réserve expressément le droit de modifier l'emplacement, les heures d'ouverture et l'équipement mis à disposition.
- CROSSFIT POYA propose différents cours collectifs dont le nombre de places est limité. CROSSFIT POYA se réserve le droit de modifier le nombre de cours ainsi que leurs horaires à tout moment, de même que le nombre de places disponibles dans le but d'adapter l'offre au plus près des besoins des Membres.
- Tous les autres services proposés par CROSSFIT POYA (boissons, nourriture, goodies, ...) ne sont pas inclus dans le prix des abonnements et doivent être payés séparément.

7. SUSPENSION A LA DEMANDE DU MEMBRE

- Sur présentation d'un certificat médical, l'abonnement peut être suspendu pour la durée du certificat médical.
- En cas de vacances ou d'absence de courte durée, l'abonnement peut être suspendu pour une durée minimale de deux semaines et une durée maximale de quatre semaines par année.

8. RÉSILIATION

- Les abonnements annuels se renouvellent automatiquement. Un rappel écrit sera envoyé au Membre 60 jours avant l'échéance.
- Les abonnements d'une durée inférieure à un an ne se renouvellement pas automatiquement.
- Les abonnements annuels sont résiliables moyennant un préavis de deux mois pour la date d'échéance de l'abonnement.
- En cas de déménagement, chômage ou perte d'emploi, ou sur présentation d'un certificat médical, l'abonnement peut être suspendu ou résilié. S'il est choisi de suspendre

l'abonnement, la durée de suspension est décidée d'entente entre CROSSFIT POYA et le Membre.

- En cas de résiliation anticipée, avant la date d'échéance de l'abonnement, des frais administratifs de Fr. 50.00 seront facturés.
- La résiliation doit être demandée par email à info@crossfitpoya.ch
- Toutes autres demandes de résiliation, rétractation ou suspension sont admises ou refusées à la discrétion de CROSSFIT POYA.

9. ABONNEMENTS ET PRESTATIONS DES MEMBRES

En cas de qualifications aux Games pour le CrossFit et/ou aux Championnats du monde d'Hyrox, l'abonnement annuel suivant la qualification est offert.

ABONNEMENT		CONDITIONS	Rabais inclus	3 mois prix /mois	6 mois prix /mois	1 an prix /an	1 an prix /mois
Membre Coopérative	VANIL NOIR	Classes & OpenGym illimités	-10%	198	189	2 160	180
	KAISEREGG	13 Classes & OpenGym /mois	-10%	165	158	1 800	150
	LA BERRA	9 Classes & OpenGym /mois	-10%	140	134	1 530	128
Membre	VANIL NOIR	Classes & OpenGym illimités		220	210	2 400	200
	KAISEREGG	13 Classes & OpenGym /mois		183	175	2 000	167
	LA BERRA	9 Classes & OpenGym /mois		156	149	1 700	142
Membre et groupe	ENTREPRISE	1 Classe privée /semaine				12 000	1 000
	ETUDIANT-E	Illimités sauf classes & Open GYM entre 17h00 - 19h30	-50%	110	105	1 200	100
	AVS +AI	Sur l'abonnement choisi	-20%				-
	KIDS	2 cours /semaine hors vacances, 5-12 ans					250/6mois
	FAMILLE	Si 2x abos parents, abo. enfants -18 ans gratuits					Offert
							Forfait
Pack ponctuel	STARTER PACK	3 classes newcomer privées ou semi-privées					300
	PASS 10 X	Accès pour 10 Classes					220
	VACANCES	1 semaine illimitée Classes & OpenGym					100
	DROP IN	Accès pour 1 Classe					25

10. ABONNEMENTS DES COACHES

- Les coaches qui travaillent à 50% et plus ne paient pas leurs abonnements.
- Les coaches qui travaillent à moins de 50% paient leurs abonnements au tarif étudiant.

11. COACHINGS PRIVES

Les tarifs applicables aux coachings privés seront précisés dans une prochaine mise à jour des présentes CGV.

12. LOCATION DES SALLES DE TRAITEMENT

Les trois salles de traitement peuvent être louées selon les modalités suivantes :

	FORMULE	CONDITIONS	Forfait	Mensualité
Location Ponctuelle	1/2 Journée (4h)	Selon disponibilités	50	
	Journée complète	Selon disponibilités	100	
Location régulière	1 jour fixe / semaine	Engagement Mensuel		300
	2 jours fixes / semaine	Engagement Mensuel		600
	3 jours fixes / semaine	Engagement Mensuel		800
	4 jours fixes / semaine	Engagement Mensuel		1 000
	5 jours fixes / semaine	Engagement Mensuel		1 200

INCLUS DANS TOUTES LES FORMULES:
- Salle de traitement avec table de massage
- Accès à l'infrastructure sportive (les cours sont prioritaires sur le matériel)
- Les montants indiqués sont hors TVA et seront majorés de la taxe en vigueur.

13. REMUNERATION DU COMITE ET DES PRESTATAIRES

- Les membres du Comité reçoivent comme seule rémunération un abonnement.
- En cas de prestation particulièrement importante d'un membre du Comité, celui-ci est rémunéré sur facture, après validation de l'offre par le Comité.
- Lorsque des personnes non-membres du Comité fournissent des prestations, ceux-ci sont rémunérés sur facture, après validation de l'offre par le Comité.

14. FONCTIONNEMENT COOPÉRATIF

- En tant que coopérative, la société CROSSFIT POYA propose à ses Membres la possibilité de devenir coopérateurs. Cela leur donne accès à un droit de vote lors des assemblées générales et à une participation active à la vie de la box.
- L'achat de parts sociales est facultatif et distinct de l'abonnement.
- Chaque coopérateur a droit à un rabais de 10% s'il souscrit un abonnement Vanil Noir, Kaiseregg ou La Berra. Ce rabais n'est pas cumulable à un éventuel autre rabais.
- Les décisions majeures sont prises collectivement conformément aux règles édictées dans les statuts coopératifs.

15. REGLEMENT INTERNE

- Le Membre s'engage à respecter le Règlement interne affiché dans la box, et dont il a signé(e) un exemplaire lors de la conclusion de son abonnement. Le Règlement interne ainsi que les CGV sont disponibles en tout temps sur le site internet crossfitpoya.ch.
- Tout manquement au Règlement interne peut entraîner, sur décision du Comité, un avertissement verbal ou écrit, une suspension temporaire ou une exclusion immédiate et définitive sans remboursement, en fonction de la gravité du manquement.

16. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

- CROSSFIT POYA décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels.
- Chaque Membre est responsable de sa propre assurance responsabilité civile.
- L'utilisation des services de CROSSFIT POYA, en particulier l'utilisation des installations et équipements d'entraînement et la participation aux cours, se fait aux propres risques du Membre. CROSSFIT POYA décline toute responsabilité en cas d'accidents.
- Le Membre est responsable de tout dommage causé par lui aux installations et équipements de CROSSFIT POYA, ainsi que la perte des articles prêtés et doit rembourser intégralement les frais de réparation et/ou de remplacement correspondants.
- Toute personne mineure s'entraînant chez CROSSFIT POYA est sous la responsabilité de son représentant légal.

17. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

CROSSFIT POYA, en tant que responsable du traitement, collecte et traite les données personnelles de ses Membres conformément à la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) du 25 septembre 2020.

Les données collectées (nom, prénom, date de naissance, coordonnées, données de santé nécessaires à la pratique sportive, informations de paiement) sont utilisées exclusivement pour:

- gérer les abonnements et les prestations sportives ;
- communiquer avec les membres ;
- respecter les obligations légales (comptabilité, sécurité, etc.).

Ces données sont conservées de manière sécurisée, accessibles uniquement aux personnes autorisées, et ne sont pas transmises à des tiers sans consentement préalable, sauf obligation légale ou contractuelle.

18. SURVEILLANCE

Le Membre accepte que les espaces publics de CROSSFIT POYA soient surveillés par des caméras de surveillance.

19. LITIGES ET MÉDIATION

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents. Le Membre peut également recourir à un médiateur de la consommation.

20. ACCEPTATION DES CGV

La souscription à un abonnement ou la participation à une activité implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Le ___ / ___ / _____

Nom et prénom du Membre

_____

Signature

_____

Signature du représentant légal *(si nécessaire)*

_____